

PRÉVOYANCE COLLECTIVE - PERFECTIONNEMENT

2 jours

METTRE EN PLACE OU OPTIMISER LA GESTION DE SON RÉGIME DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation « DDA compatible » répond à la nouvelle obligation de formation, dans le cadre de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), entrée en vigueur le 23 février 2019.

Compétences visées par l'arrêté du 26 septembre 2018 : maitriser l'assurance de personne : prévoyance.

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

INTÉGRER LE FONCTIONNEMENT ET L'ARTICULATION DES GARANTIES

- › Les différentes strates de la prévoyance : législative et conventionnelle
 - quelles tranches retenir pour la tarification ?
- › Analyse des niveaux de prestation par type de garantie : décès, invalidité, incapacité temporaire de travail et frais de santé

Cas pratique : calculer les indemnités journalières vie privée et vie professionnelle
Analyser les garanties de prévoyance des CCN des participants

COMMENT FAIRE ÉVOLUER SON RÉGIME DE PRÉVOYANCE

- › Modalités prévues par la loi Evin et la loi du 8 août 1994, fusion ou scission d'entreprises
- › Rôle des partenaires sociaux : informations sur le régime de prévoyance applicable dans l'entreprise, négociations
- › Choix des niveaux de garantie et maîtrise des risques
- › Les règles fiscales et sociales

Cas pratique : calculer des excédents (fiscal et social)

APPLIQUER LES RÈGLES SUR LES CATÉGORIES OBJECTIVES ET DISPENSES D'AFFILIATION

- › Rappel sur la distinction entre contrats obligatoires et contrats facultatifs : les conséquences sur la tarification
- › Définition des catégories objectives post ANI 17 novembre 2017
 - décret du 30 juillet 2021 : une nouvelle définition des catégories objectives de salariés
- › Dispenses d'affiliation en santé
- › Le formalisme des cas de dispenses et la bonne utilisation de la Décision Unilatérale de l'employeur

LES DOCUMENTS NÉCESSAIRE POUR UNE JUSTE TARIFICATION

- › Le régime ou acte juridique fondateur
- › La population ou démographie
- › L'état des sinistres en cours

Comprendre la portée de l'article 7 de la Loi Evin

Étude de cas : cours d'appel, la position des assureurs

- › L'impact des garanties exigées
- › Le compte de résultat

INTERPRÉTER LE COMPTE DE RÉSULTAT

- › Comprendre les différents types de provisions et d'informations d'un compte de résultats (décret Loi Evin)
- › Prévoir des mesures d'ajustements nécessaires à l'équilibre du régime
- › Mettre en place un compte de participation aux bénéfices

Étude de cas : analyser un compte de résultat réel

GÉRER LA VIE DU CONTRAT

- › Respect du formalisme et niveaux des garanties en rapport aux exigences conventionnelles
- › L'information des salariés (CSE, Délégué Syndical, RSS)
- › Traitement des prestations en cours en cas de modification ou de résiliation du contrat
- › Quand et comment modifier un contrat en cours ?
- › Sort du régime de prévoyance lors d'un rachat, fusion, absorption ou liquidation de l'entreprise
- › Les dernières jurisprudences (cours de cassation 2ème chambre)

Étude de cas concrets et conséquences

Quiz

OBJECTIFS

- Analyser le fonctionnement et l'articulation des garanties, la tarification et le provisionnement des contrats de prévoyance.
- Analyser les outils de souscription et de gestion des contrats.
- Gérer les prestations nées ou à naître, immédiates ou différées.
- Améliorer les résultats de ses contrats de prévoyance pour en optimiser le coût.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation inédite permettant de maîtriser à la fois les règles juridiques et les règles de gestion d'un régime de prévoyance
- Des modèles d'accords collectifs, de cahiers des charges d'appel d'offres, de comptes de résultats pour illustrer les points présentés
- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants : contrats de prévoyance collective, dispositifs de mise en place

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel, gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, technico-commerciaux en prévoyance collective

Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la prévoyance collective ou d'avoir suivi la formation "Prévoyance collective" proposée par GERESO

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation

Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 785 € HT - Réf : RET-PPRV

1 924 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : La prévoyance dans l'entreprise (remise de 42 %, soit 139.2 € HT au lieu de 240 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 2 et 3 avril 2024
les 26 et 27 septembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/